



PROCES-VERBAL ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE DU FONJEP - 16 JUIN 2022

EN PRESENTIEL
Au Fiap Jean Monnet

1	RAPPORT MORAL	2
2	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2021	7
3	ADOPTION DU RAPPORT MORAL	7
4	RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021	7
5	ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021	10
6	PRÉSENTATION DES COMPTES 2021	10
7	RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	12
8	ÉLECTION DU TIERS SORTANT DU COLLÈGE ASSOCIATIF DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	15
9	TABLE RONDE	16

1 RAPPORT MORAL

Le président du FONJEP, Patrick CHENU salue l'ensemble des participants et leur souhaite la bienvenue.

Il salue Pierre OUDOT, Chef de service de la Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative qui représente Gilles NEDELEC, Vice-président du FONJEP, Dominique GARET, Vice-président, Guillaume RODELET, secrétaire général, Laurent BRUNI, trésorier.

Il salue également Eric BOULOIS, du cabinet KPMG.

Il remercie l'ensemble des administrateurs du conseil d'administration, les services déconcentrés de l'État, les délégués régionaux, les services centraux, les représentants des ministères ainsi que les partenaires du FONJEP notamment le CNAJEP, Hexopée, ELISFA et l'UCPA.

Il précise que cette assemblée sera enregistrée afin de réaliser le compte rendu.

Il indique que 105 participants sont inscrits à cette assemblée dont 47 votants ; 74 pouvoirs ont été adressés au FONJEP représentant un total de 175 voix.

141 associations sont présentes ou représentées, ce qui fait un total de 1133 voix.

Le quorum est donc de 566 voix.

Il passe la parole à Dounia AMRANI, notre chargée de rédaction et de communication et responsable des votes en ligne afin d'expliquer la procédure d'émargement et de vote.

Il rappelle ensuite les différents points à l'ordre du jour.

Lecture du Rapport Moral par Patrick CHENU

« Nous sommes de nouveau réunis entre adhérents, partenaires, collègues pour cette assemblée générale ordinaire du FONJEP.

Si l'année 2021 nous a permis d'équilibrer nos pratiques entre réunions en visioconférence, retour « en présentiel », qui, entre parenthèses est un vilain mot, j'aurai tendance à lui privilégier « en vrai ou sur place » et réunions hybrides, nous avons cependant fait le choix de tenir cette assemblée générale uniquement ici, et maintenant, au FIAP, afin de vous permettre de pleinement profiter des travaux et des ateliers qui débiteront dès la fin de notre assemblée statutaire. Nous continuons cependant à utiliser le vote électronique et les deux rencontres Projep qui s'inscrivent dans le cadre de cette assemblée seront diffusées en direct en ligne. Nous tentons ainsi de faire appel aux meilleurs de ces deux mondes, le virtuel et le réel, ce qui est un défi pour l'éducation populaire, mais nous aurons l'occasion d'y revenir.

Pour ma part, il s'agit de mon second rapport moral mais il porte sur ma première année complète de présidence au Fonjep. Ce fut une année riche, où les rencontres personnelles, professionnelles, institutionnelles ou associatives ont pu enfin avoir lieu. La vie semble avoir repris un cours quasi normal. Bien que depuis le mois de février, ce soit désormais la guerre qui frappe à notre porte et qui nous fait, à nouveau, ressentir cette anxiété qui avait un peu reculé avec la décrue de la pandémie.

J'ai une pensée toute particulière pour le peuple ukrainien, pour chaque civil fauché, pour chaque vie humaine sacrifiée sur l'autel d'une dictature qui tait son nom. La seule bonne nouvelle depuis les quatre mois que dure cette guerre est le sursaut de fraternité et de solidarité qui s'est produit dans le monde, en Europe et en France. Nous pouvons saluer la mobilisation exceptionnelle des associations, des collectivités et des services de l'État pour accueillir les réfugiés ukrainiens, ouvrir des hébergements, assurer la traduction, soutenir la scolarisation des enfants, leur offrir des espaces de loisir etc.

Cette situation inédite peut nous amener à deux constats en tant qu'éducateurs populaires :

Le premier est que, s'il n'y a pas de hiérarchie dans les détresses, la mobilisation face à la détresse ukrainienne a été sans commune mesure avec celle face à d'autres guerres, plus lointaines. Il reste donc un travail éducatif considérable à mener pour que nos sociétés occidentales, éduquées et démocratiques, ne perçoivent plus l'autre, l'étrange étranger, contraint à la migration, comme une menace.

Le second, si l'on ajoute à cette guerre en Ukraine, les informations qui deviennent publiques sur les causes de l'assaut sur le Capitole aux États Unis, est que nos démocraties libérales restent fragiles. Il est vital aujourd'hui de travailler collectivement et sincèrement, entre corps constitués et pouvoirs publics, à la fois à l'approfondissement de la démocratie, à son ré-enchantement mais également à la formation à la citoyenneté, au développement de l'esprit critique, à la résistance aux fake-news...

Vous l'aurez compris, c'est bien du besoin d'un travail massif d'éducation populaire dont je parle. Si je cite des événements survenus de l'autre côté de l'Atlantique, c'est bien la forte progression de l'extrême droite et de ses idées aux élections présidentielles et législatives en France qui doit nous inquiéter. Combien de territoires ont placé le rassemblement national au premier plan ? Combien de familles transmettent la peur de l'autre, pour ne pas dire la haine ? Combien de foyers n'entrevoient plus d'avenir serein ?

Là encore l'éducation populaire a un rôle essentiel à jouer pour combattre ces idées qui mènent à la guerre, pour démonter les contre-vérités, pour permettre d'appréhender la complexité, pour favoriser la rencontre de la différence, pour éduquer à la paix...

Il y a un enjeu tout particulier sur ces questions à articuler l'éducation non formelle et l'éducation formelle, à profiter de cette maison commune qui est désormais la nôtre entre éducation populaire et éducation nationale pour conjuguer des politiques ambitieuses.

D'autant plus que nous changeons de paradigme économique avec un retour de l'inflation qui vient percuter l'économie de notre pays. Nous allons devoir, entre pouvoirs publics et association, créer un cordon sanitaire pour contenir la paupérisation qui va être exponentielle dans les semaines et mois qui viennent et qui ne peut qu'aggraver le désespoir et favoriser le recours aux solutions simplistes et la recherche de bouc-émissaire. Les associations caritatives sont déjà sur le pont, nous allons à notre tour devoir susciter les entraides, les coopérations, les échanges tout en menant le travail éducatif et la mise en débat. Nous allons devoir empêcher et limiter les déchirures entre les citoyens et la République et retisser, autant que faire se peut, les liens. Tout au moins, il nous faudra fournir le matériel de tissage pour que chacun se mette à l'ouvrage avec ou sans aide.

Avant d'aborder un peu plus les enjeux de cette année 2022 et nos perspectives communes, je veux d'abord adresser une pensée à toutes celles et ceux qui continuent à être touchés par la maladie, directement ou par l'intermédiaire d'un proche.

La pandémie a laissé des séquelles physiques, psychologiques. Elle aura sifflé la fin d'un monde insouciant. Elle nous a ouvert les yeux sur nos manques mais a révélé les trésors d'ingéniosité qui sommeillaient en chacun de nous.

Elle a enfin joué un rôle d'accélérateur des transformations dans tous les champs : économiques, sociaux, environnementaux, familiaux. Elle a aussi contribué à donner une place différente au travail dans la vie de chacun. Et enfin, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, elle a obligé le monde associatif à rappeler son attachement à l'intérêt général, ce que parfois certains avaient pu oublier.

C'est donc dans ce monde en changement que j'ai eu l'honneur de traverser l'année 2021 au Fonjep. J'ai tenté d'y dérouler la feuille de route que je vous avais présentée et que vous aviez approuvée.

Avant d'y venir je souhaite revenir sur les travaux que porte le Fonjep depuis 5 ans maintenant et ce plus particulièrement sur les modèles socio-économiques des associations de jeunesse et d'éducation populaire (MSE).

Cette démarche MSE, initiée depuis 2016 par le Fonjep, en lien avec le CNAJEP et l'Adasi a pour vocation d'accompagner l'évolution des modèles socio-économiques des associations de jeunesse et d'éducation populaire.

Je vais essayer de vous présenter nos travaux MSE en quelques dates, je ne vais pas tout reprendre puisque nous aurions l'occasion pendant nos deux journées de faire un retour sur ces années mais si je devais résumer en quelques grandes étapes ce serait :

2016 - 2017 :

- Un groupe de travail
- Une enquête auprès de 4002 associations de jeunesse et d'éducation populaire
- Des entretiens individuels avec les acteurs qui avaient mené des actions qui nous semblaient pionnières.
- 4 hypothèses sont formulées : la nécessité de capitaliser, la nécessité de diffuser, la nécessité d'accompagner, la nécessité d'expérimenter.

2018 - 2019

- 4 expérimentations avec quatre équipes de recherche et quatre groupes d'associations, Atémis, la Fondation pour la Maison des Sciences de l'homme, le Lisra et le Rameau. Les objets portent sur : articuler analyse de terrain et travaux de prospective, analyser

le lien entre associations et écosystème local, outiller les têtes de réseau pour accompagner le changement de modèle, s'appuyer sur les dynamiques territoriales en milieu rural

- 45 associations accompagnées
- 4 états de l'art des 4 équipes
- 2 états de l'art en France et en Europe par l'INJEP

2020

- Une nouvelle enquête MSE et impacts de la crise sanitaire liée à la Covid-19 auprès de 4500 associations révèle le besoin d'un accompagnement pour développer de nouveaux partenariats et de formes de coopérations avec d'autres acteurs du territoire (pour 60% des associations et 58% des têtes de réseau), et d'un appui à la valorisation des actions menées auprès des partenaires financiers (pour 47% des associations et 41% des têtes de réseau).

2021

- La FMSH, 10 têtes de réseau et 5 associations locales poursuivent le travail.
- Sortie de l'ouvrage « Les modèles socio-économiques des associations : spécificités et approches plurielles » de l'INJEP
- Appui à une expérimentation en Hauts de France
- Travaux sur les pôles territoriaux de coopération associatifs
- Premier cofinancement de travaux de recherche par le biais de l'IFMA

2022

- FMSH, 10 les têtes de réseau, et 5 associations locales poursuivent le travail.
- L'expérimentation en Hauts de France se poursuit.
- Déclinaison territoriale d'un travail de sensibilisation aux résultats des travaux sur 16 régions auprès de 511 associations.

Vous aurez noté la corrélation entre les travaux en 2021-2022 et les ateliers qui vous sont proposés à l'issue de cette assemblée générale.

Ce sont ces six années de travaux qui alimenteront la table ronde de demain matin. Cette table ronde réunira autour de moi l'INJEP et l'IFMA et sera animée par Guillaume RODELET. Nous nous questionnerons ensemble sur comment faire dialoguer la pratique et la recherche dans l'Éducation populaire.

L'année dernière je concluais mon rapport moral en vous faisant part des propositions que j'avais énoncées dans ma feuille de route. En effet, en réponse aux enjeux démocratiques, environnementaux et numériques et aux transformations profondes qui affectent les associations, je pensais que le FONJEP, se devait de réfléchir à de nouvelles formes de soutien à ces transformations.

Nous avons travaillé en 2021 au sein d'une nouvelle commission, la commission prospective afin d'identifier les sujets sur lesquels nous voulions plancher en 2022 pour construire la feuille de routes des travaux du Fonjep pour les 3 ans à venir. Je vous dévoile ici les thèmes traités, bien qu'un bon nombre d'entre vous aient pu suivre nos PROJEP depuis janvier. D'ailleurs ce soir à 17 h 30, nous aborderons la 5^{ème} rencontre PROJEP et demain la 6^{ème} :

1. Visions de l'éducation populaire d'aujourd'hui et demain
2. Professionnalisation et formation dans l'éducation populaire
3. Les volontariats
4. Temps libéré, temps de vie, temps contraint
5. L'éducation populaire au service de quels engagements ?
6. Transitions numériques, démocratiques et environnementales : transitions ou ruptures ?
7. Recompositions territoriales : Cogérer les dispositifs entre pouvoirs publiques et associations
8. Les transitions numériques
9. Les transitions environnementales
10. Les transitions démocratiques

En qualité de président du FONJEP je veille à ce que ces sujets s'inscrivent à chaque fois dans une dynamique prospective et surtout qu'ils répondent aux attentes, aspirations et besoins des associations et plus particulièrement ceux des associations de jeunesse et d'éducation populaire. C'est dans cet état d'esprit que nous avons lancé, aux côtés d'Hexopée, le syndicat employeur, une enquête à l'automne 2021.

Depuis plusieurs mois, de nombreuses associations relayaient des difficultés importantes de recrutement engendrant des complications significatives pour la mise en œuvre de leurs missions. Une large étude a ainsi été ouverte aux adhérents Hexopée et au réseau Fonjep du 4 au 15 octobre 2021. Elle a enregistré 1367 réponses de structures et associations. Sur l'ensemble des associations ayant répondu au questionnaire, 10 % des postes salariés n'étaient pas pourvus. De plus, ces structures prévoient d'importants recrutements dans les 12 mois à venir, avec 12955 ouvertures de postes prévues. Ces ouvertures concernaient dans une très grande majorité des postes d'animation (8949).

Face à ce constat, la secrétaire d'Etat a lancé les assises de l'animation que nous avons coanimées avec Hexopée et le Cnajep. Je tiens à saluer ici l'esprit de coopération et de co-construction qui a prévalu durant ces assises.

Nous avons ainsi contribué à la naissance des 25 mesures regroupées autour de l'animation volontaire et l'animation professionnelle qui ont pour objectifs d'inventer l'animation socio-éducative de demain, de renforcer la complémentarité éducative dans les territoires, de faciliter l'accès des animateurs professionnels à des formations de qualité, d'améliorer la qualité des emplois et ouvrir l'animation à d'autres professionnels, de reconnaître le BAFA comme un dispositif majeur de l'engagement des jeunes, de faciliter l'accès des jeunes au BAFA et de garantir la rémunération des animateurs volontaires et la valorisation de leur engagement.

Nous nous arrêterons sur une mesure en particulier qui est la création du comité de filière, auquel le Fonjep compte s'investir pleinement.

Ce chantier de l'animation fera partie d'une des priorités du Fonjep. Contribuer à la professionnalisation, à la revalorisation, à la reconnaissance, à la formation des animateurs est un enjeu majeur pour le Fonjep. Ce sont aujourd'hui 7712 animateurs de projets associatifs que compte le Fonjep.

Je me permets de dire quelques mots de l'activité du FONJEP, sans pour autant faire ombrage à l'intervention de Guillaume RODELET qui présentera le rapport d'activités :

Parmi les 7 712 postes Fonjep contractualisés en 2021, 1000 émanent du plan de relance et concernent exclusivement des jeunes de moins de trente ans. Cette augmentation de postes depuis quelques années reste une très bonne nouvelle pour le secteur associatif et tout particulièrement le secteur de la jeunesse et de l'éducation populaire. Je rappelle, et il est bon de le marteler, que le poste vient financer l'animation du projet associatif, et à ce titre est souvent corrélé à un poste d'encadrement, voire de direction. En ma qualité de président, je me félicite à chaque nouveau poste créé tout en espérant, encore et toujours, que la préconisation faite par la Cour des comptes en 2016 trouve un écho favorable : faire en sorte que le montant du poste FONJEP, de l'aide, atteigne un tiers du coût total moyen chargé d'un poste. Cette préconisation amènerait le poste Fonjep à 10 000 euros au lieu des 7164 euros. Au moment où l'inflation nous met collégialement en danger, il serait bienvenu de repenser le montant d'un poste Fonjep. J'aurai l'occasion de porter cette préconisation dans mes prochaines audiences auprès des ministres nouvellement nommés.

Pour clôturer avec les postes Fonjep, le président que je suis, en m'appuyant sur le trésorier et le trésorier adjoint, a fait part aux ministères de notre volonté de continuer à pouvoir faire les avances de trésorerie aux associations. La part de postes Fonjep ayant doublé en 6 ans nous a conduit à réfléchir avec les ministères à un calendrier de versement des dotations un peu plus serré.

La Solidarité Internationale a beaucoup souffert de la fermeture des frontières lors de la pandémie, mais là encore la réactivité du MEAE, et celle de l'équipe du Fonjep, ont permis de diversifier les propositions qui ont permis aux associations de garder un lien avec l'international. L'année 2021 a vu la naissance de nouveaux dispositifs : Initiative pour la solidarité internationale (ISI), le volontariat d'échanges et de compétences (VEC). Ils sont nés et pérennisés.

Un autre chantier a été initié et donnera lieu à une mise en œuvre au deuxième semestre 2022 : Ce sont les jurys régionaux qui seront coanimés par les associations retenues et financées par

le MEAE et le Fonjep pour asseoir un ancrage régional et susciter des coopérations inter associatives autour de la Solidarité Internationale.

Et enfin, la nouvelle loi sur le développement solidaire et la lutte contre les inégalités mondiales, adoptée à l'été 2021, a notamment amorcé une dynamisation du volontariat de solidarité internationale (VSI), avec un cadre juridique modernisé auquel contribue le Fonjep auprès des services de l'État, le développement du volontariat dit « de réciprocité » (accueil de VSI étrangers en France) dans l'objectif d'un accroissement significatif du nombre de missions dans les prochaines années, et une augmentation du soutien financier par volontaire.

Ce sera certainement le gros chantier des années à venir pour le Fonjep : comment articuler et croiser les enjeux des associations de solidarité internationale et des associations de jeunesse et d'éducation populaire.

Là encore de belles perspectives à venir.

Et enfin pour le Pajep, l'année 2021 a été marquée par deux événements : la préparation du colloque « De l'animation nature à l'éducation à l'environnement ? » qui a eu lieu les 30 et 31 mars 2022 et la sortie de l'ouvrage *Voir, juger, agir, Action catholique, jeunesse et éducation populaire (1945-1979)*. Nous aurons l'occasion de revenir sur le colloque en 2023, d'autant plus qu'une réflexion est d'ores et déjà amorcée sur l'écriture des actes.

L'ouvrage « *Voir, juger, agir* », issu des deux journées d'étude de 2017 et de 2020, organisées par le Pajep, est paru le 12 mai aux Presses universitaires de Rennes.

La publication de ces actes est le fruit d'un long et patient travail d'organisation, de repérage, de coordination, de discussion, de relecture et de valorisation mené par le Pajep en étroite collaboration avec l'historien Bernard GIROUX et de nombreux autres spécialistes et partenaires. Le Fonjep a soutenu et appuyé la publication de cet ouvrage, qui a également reçu le soutien financier de l'Adajep, partie prenante de l'organisation de ces journées, et du fonds de dotation Françoise TETARD.

L'ouvrage est divisé en deux parties : la première période, de 1945 jusqu'au milieu des années soixante, a vu les mouvements d'Action catholique spécialisée (JOC, JAC, JEC, JIC, JMC¹) s'interroger sur la mission de rechristianisation de la jeunesse assignée par l'Église. Les évolutions de la société d'après-guerre, et notamment l'interpellation des événements liés à la guerre d'Algérie, ont construit des militants vivant leur foi en relation de plus en plus forte avec les réalités sociales et politiques.

La deuxième partie commence à partir de mai 1968 : durant une dizaine d'années, les mouvements d'Action catholique ont été traversés par les convulsions qui ont agité une partie de la jeunesse du pays. Cette période a été celle d'un éloignement sensible d'une part notable des adhérents de ces mouvements et parfois de leur direction et du projet ecclésial qui les avait fondés. Elle a été le creuset d'une force militante qui s'est largement investie dans les combats de toute une partie de la société.

D'ailleurs Serge GERBAUD administrateur de l'ADAJEP vous a accueilli avec l'ouvrage ce matin il sera encore présent jusqu'en début d'après-midi, n'hésitez pas à aller feuilleter l'ouvrage.

Je profite de ce moment pour lui souhaiter un très bel anniversaire, hasard du calendrier, il est né un 16 juin.

Bon anniversaire Serge.

Puisque j'en arrive aux félicitations, je tiens à adresser mes remerciements aux délégués régionaux du Fonjep qui ont durant 5 ans animé les comités régionaux sur les territoires.

Je les remercie d'autant plus que la pandémie nous a amené à prolonger leur mandat de deux années. Ils ont ainsi travaillé au côté du Conseil d'administration pour alimenter la nouvelle feuille de route des comités régionaux. C'est à partir de cette dernière que nous avons lancé l'appel à candidature des nouveaux délégués et suppléants.

Je souhaite donc la bienvenue aux 16 nouveaux délégués régionaux ainsi qu'aux 16 suppléantes et suppléants.

Ce sont ainsi 32 représentants associatifs qui vont, aux côtés des correspondants des services déconcentrés et des collectivités, animer la parole sur les régions.

Nous allons ensemble remettre sur le métier, l'articulation entre l'action du FONJEP et les politiques publiques territoriales, notamment régionales, pour en améliorer les effets leviers.

1 Jeunesse ouvrière chrétienne, Jeunesse agricole catholique, Jeunesse étudiante chrétienne, Jeunesse indépendante chrétienne, Jeunesse maritime chrétienne.

Nous nous devons d'imaginer des dispositifs complémentaires entre collectivités territoriales et État / Fonjep en matière de soutien aux projets associatifs en réponse aux grands enjeux que la commission prospective a identifiés.

Il ne vous aura pas échappé que tous les travaux initiés en 2021, poursuivis en 2022 seront autant d'occasion pour poursuivre la modernisation permanente du Fonjep.

Alors que le Fonjep approche de ses 60 années, il n'a jamais été aussi présent, tant en termes de postes qui n'ont jamais atteint ce niveau, qu'en termes de moyens dédiés à la Solidarité Internationale.

Le Fonjep dans ses partenariats historiques avec le CNAJEP, le Mouvement associatif, mais aussi dans ses partenariats récents Hexopée, France Volontaires, l'INJEP, l'IFMA, Elisfa, se place aujourd'hui comme un acteur, parmi ses pairs, certes, mais un acteur de la prospective. Nous l'avons ainsi démontré avec nos travaux sur le temps partiel subi, nos nombreux travaux sur les modèles socio-économiques, nos enquêtes menées seul ou en partenariat.

Notre force réside dans notre conseil d'administration qui allie les trois composantes : les ministères, les collectivités au travers de Régions de France, Départements de France et très prochainement, je l'espère l'association des maires de France, et les têtes de réseau associatives. Ce conseil d'administration qui nous permet de prendre des initiatives, dès lors qu'elles vont, à court ou moyen terme, servir au plus grand nombre est également un lieu où collectivement nous pouvons contribuer à améliorer les politiques publiques qui nous sont confiés afin qu'elles touchent pleinement leurs cibles.

Je tiens ici à remercier tous les membres du conseil d'administration pour leur implication dans la vie de notre association. Des remerciements appuyés à mon Vice-président Dominique GARET, co-animateur de la dynamique prospective et de la commission territoriale, à Gilles NEDELEC, Vice-président du collège institutionnel que des ennuis de santé ont empêché de poursuivre son mandat, à Hélène HESS et Myriam GARGASSON de la DJEPVA, qui ont contribué au quotidien à nos actions, à Laurent BRUNI, notre trésorier, à Paul VIRICEL qui lui a cédé sa place, à Guillaume RODELET, secrétaire et animateur de la commission communication, et à Michaël DUVAL et Hugo BARTHALAY pour leur travail sur les MSE et les territoires.

Il ne me reste plus qu'à remercier toutes celles et tous ceux qui constituent le Fonjep, merci aux ministères, merci aux associations adhérentes, merci aux têtes de réseau pour leur engagement au sein du conseil d'administration et des commissions, merci à l'équipe du Fonjep, un salut amical à Patricia TASTAYRE, qui a accompagné le FONJEP durant toutes ces années et qui est partie pour une retraite bien méritée, un mot de bienvenue à Dounia AMRANI qui nous a rejoint, et un très grand merci à notre déléguée générale Nouria DUTHOIT MESSAOUDI qui la dirige avec brio.

Je nous souhaite de bons travaux. »

2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2021

Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2021 est adopté à la majorité.

3 ADOPTION DU RAPPORT MORAL

Le rapport moral 2021 est adopté à la majorité.

Le président passe la parole à Guillaume RODELET, secrétaire général pour la présentation du rapport d'activité.

4 RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

Guillaume RODELET

Dans le prolongement du rapport moral du président, Guillaume RODELET présente en rétrospective le rapport d'activité 2021. L'exercice 2021 se place sous le signe de la pandémie et de toutes ses conséquences sur les associations de jeunesse et d'éducation populaire, pour la deuxième année consécutive. Pourtant, c'est une année qui a également été marquée par un

resserrement des liens, et un meilleur dialogue entre les acteurs du secteur de l'éducation populaire.

Les structures ont été mises à rude épreuve, mais n'ont pas manqué d'imagination. Elles ont inventé, créé, innové et se sont adaptées pour reprendre leurs activités malgré des mesures sanitaires mouvantes. D'ailleurs, selon le baromètre annuel d'Hexopée, 61% des associations ont dû modifier leur fonctionnement pour faire face à la crise, et cette agilité a permis à 96% d'entre elles de reprendre les activités dès le mois de janvier.

Afin de les soutenir en 2021, les équipes et instances du Fonjep, ont aussi imaginé ensemble, des moyens pour rester fortement mobilisées face à cette crise.

Les faits marquants de l'année 2021

Vie institutionnelle :

Le conseil d'administration du Fonjep est composé à parité de représentants de l'État et des collectivités territoriales (membres de droit) et de représentants d'associations de jeunesse et d'éducation populaire (membres actifs). En 2021, le conseil d'administration du Fonjep s'est réuni 7 fois, le bureau 5 fois, et on comptabilise 23 réunions de commissions.

Il rappelle qu'en raison de l'épidémie, une grande partie de ces réunions s'est fait en distanciel, à l'exception de l'AG du 17 juin qui était en format mixte et le CA du 28 octobre.

Il souligne le travail des membres de droit et des membres actifs au travail indispensable au bon fonctionnement du Fonjep.

Le Fonjep a organisé également un certain nombre d'audiences et de rendez-vous avec les pouvoirs publics, collectivités et partenaires. Ce travail actif a pour but de présenter les actions et atouts du Fonjep et ouvrir des nouvelles pistes de travail communes.

Activités du Fonjep :

FONDS D'AIDE D'URGENCE POUR LES ORGANISATEURS DE COLONIES DE VACANCES ET SÉJOURS DE DÉCOUVERTES

Le dispositif mis en place en 2020 par la DJEPVA pour aider les organisateurs de colonies de vacances et de séjours découvertes a été reconduit en 2021. Sa gestion a été confiée au Fonjep. Ce fonds d'urgence a bénéficié à 738 associations pour un montant de 6 274 000 €.

MODÈLES SOCIO-ÉCONOMIQUES (MSE)

Dans la continuité des travaux lancés en 2017, une expérimentation régionale a été initiée dans le territoire Hauts de France, dont l'objectif est la déclinaison au niveau régional du travail initié par le Fonjep sur le plan national. Cette expérimentation a été engagée par la DRAJES, le conseil régional, les représentants régionaux du Fonjep, Le CRAJEP, Le Mouvement Associatif Hauts de France et copiloté par la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels du Nord Pas de Calais ainsi qu'un comité de pilotage multipartite. Le travail a porté sur trois axes :

- Volet de sensibilisation aux MSE
- Mise en place d'un parcours d'échange pour accompagner la montée en compétence
- Mise en place d'une dynamique d'échange et de partage sur le territoire

Cette expérimentation s'adresse à 15 têtes de réseau associatif, 5 DLA et 35 PIVA.

Le second temps fort, est la publication de l'ouvrage « *Les modèles socio-économiques des associations : approches plurielles et spécificités* » dirigé par Mathilde RENAULT TINACCI de l'INJEP. A l'occasion de la parution de l'ouvrage, l'INJEP et le Fonjep ont organisé un évènement le 14 décembre 2021 pour questionner les spécificités des MSE associatifs.

POSTES FONJEP

Les aides relatives aux postes Fonjep ont continué d'augmenter en 2021 avec 7712 postes Fonjep en activités. 5031 associations ont bénéficié d'au moins un poste Fonjep, dont 644 nouvelles associations avec 395 postes Fonjep Jeunes, et 13 postes Guid'Assos.

Ces postes représentent 63 493 390 € de subventions en provenance de l'État (90%) et des collectivités (10%)

L'année est également marquée par la refonte du logiciel de gestion des postes Fonjep, pièce essentielle au bon fonctionnement du service.

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

En lien avec ses partenaires, le Fonjep assure la gestion financière et opérationnelle, ainsi que la promotion de plusieurs dispositifs de solidarité internationale financés par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et l'Agence française de développement (AFD) visant à favoriser les engagements volontaires et solidaires à l'international autour d'échanges interculturels collectifs, solidaires et durables.

Initiative pour la Solidarité Internationale (ISI) :

Ce dispositif initialement mis en place en 2020 pour soutenir des projets de solidarité malgré la fermeture des frontières a été renouvelé en 2021 avec 148 projets soutenus représentant 499 638 € de subvention globale

Volontariat d'échanges et de compétences (VEC) :

Le lancement d'un premier appel à projet a permis de sélectionner 12 associations pour ce dispositif dont l'objectif est de s'adresser à de nouveaux publics (actifs, seniors...) tout en proposant de nouvelles formes de volontariats (missions plus courtes, e-volontariat...)

Volontariat de Solidarité Internationale (VSI) :

2021 est toujours marquée par une légère baisse des départs en mission. Le VSI a comptabilisé 1 222 volontaires en missions en 2021, 304 volontaires qui débutaient leur mission dans l'année dans près de 78 pays d'intervention.

Projets de jeunes (JSI-VVSI) :

On remarque également une reprise progressive des départs dans le cadre de ce dispositif. 337 jeunes ont bénéficié de la subvention du JSI ou du VVSI. 41 ont été réalisés dont 22 JSI et 19 VVSI avec 9 pays éligibles à l'aide publique au développement dont en premier lieu le Sénégal, le Cameroun et le Togo.

Postes Fonjep d'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI) :

Il s'agit de postes Fonjep visant à développer dans les associations de Solidarité internationale des actions de sensibilisation, de formation à la citoyenneté et au développement. 61 postes Fonjep attribués pour un montant de 518 500 € de financement global.

L'année 2021 est marquée également par la poursuite d'un nouveau cycle triennal pour ces postes.

PAJEP

L'année a débuté par une action de prise en charge du matériel des archives historiques de la Fédération française des MJC. Cette action s'est poursuivie par l'accompagnement de l'Union nationale des jeunesses musicales de France dans le traitement des archives.

Le Guide des Sources a été actualisé avec 27 notices créées ou mises à jour, avec un accent mis sur la thématique de l'éducation à l'environnement. Le Pajep a participé à la conception et la création du colloque qui s'est tenu le 30 et 31 mars 2022 sur cette thématique.

Et enfin, en 2021, le Pajep a relancé la dynamique de collecte des témoignages oraux qui viennent nourrir la banque de ressource existante.

LE FONJEP EN RÉGION

La pandémie a amené le Fonjep à prolonger les mandats des délégués régionaux.

Des temps de travail ont porté sur les travaux sur les modèles socio-économiques et sur les conséquences de la crise sur le monde JEP, en région

Les délégués ont ainsi pu, avec les services déconcentrés de l'Etat, contribuer à l'écriture de la nouvelle feuille de route des délégués. Feuille de route qui été votée le 16 décembre 2021 en Conseil d'administration du Fonjep.

Guillaume RODELET conclut, que le Fonjep a su poursuivre son action, s'est organisé pour gérer les nouveaux dispositifs, il a accompagné ses membres dans les évolutions à l'œuvre et a préparé

l'avenir avec l'installation en 2021 de la commission prospective afin de préparer les rencontres pour la Jeunesse et l'éducation populaire qui se déroulent en 2022 et qui invitent à réfléchir collectivement à des thématiques concrètes pour apporter ensemble des solutions éclairées.

Il remercie les membres du Conseil d'administration et l'équipe du Fonjep pour son implication et son investissement et donne la parole au président afin d'ouvrir le vote sur ce rapport d'activité.

Patrick CHENU remercie le secrétaire général pour cette présentation et invite les participants à voter sur le rapport d'activité.

5 ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

Le rapport d'activité 2021 est adopté à la majorité.

6 PRÉSENTATION DES COMPTES 2021

Patrick CHENU invite Laurent BRUNI, trésorier du FONJEP, à présenter les comptes de l'exercice 2021.

Laurent BRUNI

L'exercice 2021 se solde par un excédent de 139 984 €, qui se décompose de l'ensemble des coûts liés au projet associatif développé tout au long de l'année de 216 988 € et un excédent de 356 972 € sur le fonctionnement général du FONJEP.

I. LE COMPTE DE RESULTAT

a) Les produits

- Les produits d'exploitation sont en augmentation de 10,4% en 2021 après une hausse de 24,1% en 2020. Ils passent de 1 457 639 € à 1 609 714 €.

Cette augmentation de 152 075 € est principalement liée :

- à la subvention de la DJEPVA relative à la gestion du Fonds d'aide d'urgence et à la création des postes Fonjep Jeunes,
- à la participation des associations et collectivités aux postes liée à de nouveaux postes,
- à la subvention du MEAE pour le financement du nouveau poste affecté à la Solidarité internationale.

Ces produits ont pour origine :

- Ministères : 682 709 €, soit 42,4%.
- Associations : 407 005 €, soit 25,3%.
- Solidarité Internationale/MEAE : 290 600 €, soit 18%.
- Autres activités conventionnelles et ressources diverses : 229 400 €, soit 14,3%.

- Les produits financiers sont en baisse par rapport à ceux de l'année dernière et s'élèvent à 26 172 € contre 71 016 € en 2020 liés à la fermeture de comptes à terme.

- Les produits exceptionnels 2021 baissent de 5 211 €. Les principales variations sont les suivantes :

- Le fonctionnement des postes sur exercices antérieurs - 13 908 €
- La reprise de provisions FSE + 9 196 €

b) Les charges

- Les charges d'exploitation 2021 s'élèvent à 1 460 017 € contre 1 240 167 € en 2020, soit un écart de

219 850 € qui s'explique par l'intégration du projet associatif dans les charges courantes du FONJEP pour 88 988 € et 128 000 € sur une nouvelle ligne intitulée « Aides financières versées par l'association ».

- Charges de fonctionnement courantes du FONJEP + **27 918 €** principalement liées aux lignes « Maintenance » et « Honoraires commissaires aux comptes-juridiques ».
 - Prestataire AFD - **53 330 €**
 - Impôts et taxes augmentent de + **5 906 €**
 - Les salaires et traitements augmentent de + **63 109 €** et les charges sociales de + **12 088 €**
 - Dotations aux amortissements et aux provisions en diminution : - **52 979 €** principalement liée à la baisse de la dotation indemnité de départ en retraite et de la dotation aux amortissements immobilisations.
- Sur les achats et charges externes on notera les diminutions :
- Sur les fournitures administratives, les voyages et déplacement et la communication.
- Les charges exceptionnelles passent de 168 536 € en 2020 à 29 586 € en 2021.
 Cette variation est liée au poste « Projet Associatif » dont les dépenses sont désormais inscrites dans les charges d'exploitation du FONJEP à hauteur de 88 988€ dans les charges courantes et 128 000€ sur une nouvelle ligne intitulée « Aides financières versées par l'association ».
 À la suite du changement d'affectation comptable du projet associatif, on note que les charges exceptionnelles sont en hausse de 29 429 € et s'explique par :
- Les pertes sur créances irrécouvrables + 18 240€
 - Dotations Trop versé aux associations + 11 189€
- L'imposition sur les sociétés est en baisse et s'élève à 27 807 € en 2021.

II. BILAN

a) L'actif

- L'actif immobilisé s'élève à 2 208 923 € après déduction des amortissements et provisions.
- L'actif circulant s'élève à 48 551 708 € soit une augmentation de 4 033 995 €.

Les « Créances clients usagers et comptes rattachés » ont été intégrées en 2020 dans les « Autres créances » conformément au nouveau plan comptable.

Les créances sont en baisse de 1 445 743 € principalement lié aux lignes « Parts locales », « Avances aux associations » et « produits à recevoir ONG/Aides ».

Les provisions pour créances douteuses restent stables en 2021.

Les provisions pour Trop versé aux associations sont de 11 189 €.

b) Le passif

- Les fonds propres passent à 10 873 024€ contre 10 733 040 € en 2020.

Par suite des décisions de l'assemblée générale du 17 juin 2021 :

- La réserve pour projet associatif a été diminuée de 168 328 €.
- Les fonds associatifs ont été augmentés 354 426 €.

- les provisions passent de 255 830 € en 2020 à 244 042 € en 2021.

- Les « dettes » sont de 39 643 566 € contre 35 697 836 € en 2020, les principales variations sont les suivantes :

- Reliquats ministères : - 2 526 127 €
- Postes conservés sur exercices antérieurs : + 3 017 427 €
- Traitement des animateurs à payer : + 2 971 165 €
- Programme Volontariat de Solidarité Internationale : - 147 842 €

III. PROPOSITION AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le résultat de l'exercice est de + 139 984 € (excédent sur le fonctionnement général de 356 972 € et une dépense de 216 988 € sur le projet associatif).

Il est proposé d'affecter le résultat 2021 :

- A hauteur de 356 972 € **en augmentation** des « Fonds propres complémentaires » ;
- A hauteur de 216 988 € **en diminution** de la « Réserve pour Projet Associatif » ;

Après affectation, les « Fonds propres complémentaires » s'élèveraient à 8 159 014 € et la « Réserve pour Projet Associatif » s'élèverait à 2 714 009 €.

IV. CONCLUSION

En 2021, les charges de fonctionnement du FONJEP sont en légère hausse, hausse liée en partie à la reprise des activités en présentiel.

Les fonds propres restent positifs et permettent au FONJEP de continuer à faire l'avance de trésorerie au premier semestre. Néanmoins, compte tenu du nombre de postes supplémentaires à gérer, 760 postes en 2019, 1000 postes en 2020 et 2000 postes jeunes en 2021 et 2022, il est nécessaire de rester attentif aux délais de versement des subventions afin que le FONJEP puisse maintenir les versements aux associations porteuses de postes dans les mêmes délais. Un travail d'analyse des coûts de gestion des postes sera réalisé afin de s'assurer de la pérennité et de la qualité dans la gestion des postes.

ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE

La crise sanitaire liée au COVID 19 n'a pas entraîné d'arrêts d'activité des salariés du FONJEP, mais une réorganisation alliant en télétravail et présentiel.

Une attention particulière est portée aux actions de la solidarité internationale. En effet, bon nombre de missions ont été interrompues, certaines sont reportées et enfin d'autres sont annulées.

Laurent BRUNI passe ensuite la parole au commissaire aux comptes pour présenter son rapport.

7 RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Erik BOULOIS remercie Laurent BRUNI pour cette présentation synthétique qui expose bien les principaux flux de l'exercice.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FONJEP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits. C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle. Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Erik BOULOIS présente ensuite les conventions réglementées qui seront soumises au vote par la suite :

Au titre de l'exercice 2021, une première convention a été conclue avec le ministère de la Culture, membre du conseil d'administration en date du 20 juillet 2021, pour les financements des postes FONJEP à hauteur de 424 460 euros et 4276 euros au titre du fonctionnement de l'association. Il ne nous incombe pas de mentionner la poursuite des anciennes conventions réglementées antérieurement approuvées par l'assemblée générale.

La seconde convention a été conclue avec le ministère de l'éducation nationale de la Jeunesse et des Sports, membre également du conseil d'administration, en date du 9 mars 2021. Il s'agit de financement de postes Fonjep à hauteur de 7 164 000 euros et 36 000 euros pour le fonctionnement du Fonjep.

Erik BOULOIS remercie les membres présents, l'équipe du Fonjep et ses administrateurs et repasse la parole au président Patrick CHENU qui ouvre les votes d'approbation des comptes.

Les comptes 2021 sont adoptés à l'unanimité.

Il est temps de passer à l'affectation des résultats.

Laurent BRUNI

La proposition est d'affecter le résultat 2021 à la hauteur de : **356 972 €** en augmentation des fonds propres complémentaires et à hauteur de **216 988 €** en diminution de la réserve pour projet associatif.

L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité.

Le président propose maintenant de passer au vote des qui concerne la partie présentée précédemment par Erik BOULOIS, sur les conventions réglementées.

Les conventions réglementées sont adoptées à la majorité.

Le président repasse la parole au trésorier pour vote concernant le quitus au conseil d'administration pour sa gestion.

Laurent BRUNI

Il est proposé à l'assemblée générale de donner le quitus au conseil d'administration pour sa gestion 2021.

« Après avoir contrôlé la régularité de la gestion de l'association, l'assemblée générale donne son quitus au conseil d'administration du FONJEP »

Le quitus est donné au conseil d'administration à l'unanimité.

Le président remercie en son nom l'assemblée de sa confiance.

Il remercie également le commissariat aux comptes KPMG pour la grande qualité du travail menée ensemble sur les comptes du FONJEP.

8 ÉLECTION DU TIERS SORTANT DU COLLÈGE ASSOCIATIF DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Patrick CHENU :

Il s'agit du dernier point de cette assemblée générale avec l'élection du tiers sortant. Le Conseil d'administration est organisé de deux collèges. Un collège se renouvelle par tiers. Le tiers sortant au nombre de 7 :

ASSOCIATION DE CONSEIL ET D'INSERTION
FAMILLES RURALES – FEDERATION NATIONALE
FEDERATION LEO LAGRANGE
LES FRANCAS
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT
SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE
UNION NATIONAL POUR L'HABITAT DES JEUNES

6 candidatures préalablement reçues :

FAMILLES RURALES – FEDERATION NATIONALE
FEDERATION LEO LAGRANGE
LES FRANCAS
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT
SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE
UNION NATIONAL POUR L'HABITAT DES JEUNES

Il passe ensuite la parole aux associations candidates pour présenter leur candidature et leur activité, puis rappelle les modalités du vote électronique.

Pour être élue, chaque association doit regrouper à minima 50% des voix du collège associatif plus 1 voix. Il précise également que le collège institutionnel ne participe pas à ce vote.

Les six associations candidates au collège associatif du Conseil d'administration du Fonjep, sont élues à la majorité.

Le président, Patrick CHENU clôture l'assemblée générale ordinaire du Fonjep et ouvre les travaux du Fonjep. Il présente leur déroulement.

9 PLENIERE

« RECHERCHE PARTICIPATIVE SUR LES MSE DES ASSOCIATIONS DE JEUNESSE ET D'ÉDUCATION POPULAIRE »

Le président, **Patrick CHENU** aborde la dernière séquence de l'assemblée générale : la plénière « Recherche participative sur les MSE des associations de jeunesse et d'éducation populaire »

Il invite les intervenants à rejoindre la tribune :

Jean-Louis LAVILLE de FMSH et Jean-Michel BOCQUET du MRJC qui vont présenter les travaux qu'ils mènent depuis deux ans avec les têtes de réseau du Fonjep et 4 associations. Ce sont les premiers résultats qui vont être proposés.

Jean-Louis LAVILLE

Bonjour à toutes et à tous, nous allons tenter de vous rappeler le travail qui a été entamé il y'a maintenant 3 ans. Je commence donc par les manières dont nous avons abordé la question sur les modèles socio-économiques. Nous sommes partis d'abord de l'histoire des associations de jeunesse et d'éducation populaire qui se caractérise par le fait qu'elles s'inscrivent plus fortement que d'autres types d'associations, dans ce que l'on peut appeler, une logique de mouvement. Elles essayent par leur action de promouvoir un certain nombre de valeurs et de principes qui leur semblent importants, avec une visée de transformation plus large, au-delà même du fonctionnement interne des associations.

Ce qui caractérise historiquement les AJEP c'est une volonté d'affirmer un projet. Et la difficulté que rencontre toute association par définition, c'est l'articulation difficile, entre d'un côté un projet, et de l'autre côté une organisation.

Historiquement les AJEP ont été portées vers le projet d'une certaine façon, et l'organisation a été considérée comme secondaire, de l'ordre de la logistique, qui devait suivre le projet. Et ceci a été relativement ajustée à une période historique, qui a été une période d'expansion, dans laquelle il y'a eu des moyens qui étaient en augmentation tendancielle. Et puis il y'avait aussi un certain nombre de réseaux qui avait aussi des associations à des degrés divers, pour essayer d'avoir accès à des financements correspondants au projet.

Ceci a été très fortement modifié par le contexte dans lequel on est rentré dans les années 1980. A partir de ce moment-là, il y'a eu des goulots d'étranglement au niveau des financements publics, de plus en plus de contraintes budgétaires, et donc un retour de la question sur les modèles socio-économiques, de la question organisationnelle du fonctionnement des AJEP.

A partir de ce moment-là, on a vu se constituer un ensemble d'organismes de conseil, et de consultants autour des associations, que l'on pouvait qualifier de technocratie qui propose de moderniser les associations.

En consultant les différents rapports qui ont été faits par ces organismes de conseil, on voit que ce sont toujours les mêmes thématiques qui reviennent : les associations JEP auraient besoin d'une professionnalisation gestionnaire, de s'adapter à la nouvelle donne, de se tourner vers un certain type de financements marchands ou privés qui viendraient en substitution de financements publics en baisse continue... Nous avons là finalement des préconisations qui sont centrées sur l'organisation mais complètement déconnectées du projet qui sont ceux des AJEP.

Ce que nous avons voulu faire à travers cette recherche, c'est de tenir les deux bouts, voire comment est-ce qu'il est aujourd'hui indispensable de s'occuper de ce qui est la dimension organisationnelle en incluant l'aspect socio-économique, en même temps prendre en compte les projets.

Ce qui nous est apparu quand on a abordé la question des MSE dans cette perspective, c'est que la plupart des recommandations faites par cette technocratie modernisatrice, comme les outils comptables, avaient du mal à rendre compte de ce qui articule profondément le projet et les organisations dans les AJEP, c'est-à-dire les types de bénévolat qui sont mobilisés et qui en terme socio-économique sont des ressources, car elles sont non monétaires.

On a mis en œuvre une grille d'analyse d'une économie que l'on qualifie de substantive ou substantielle. Cette grille d'analyse d'intéresse à la manière dont différentes économies ont fonctionné dans différentes sociétés, avant la valeur marchande. Ceci permet de dénoncer ce que l'on appelle « le problème de nos sociétés contemporaines », c'est-à-dire le sophisme économiste qui confond économie et marché.

L'économie n'est jamais réduite au principe du marché, y compris dans nos sociétés actuelles. Nous avons différents principes économiques : le marché dont nul ne conteste l'importance, mais ce marché n'est pas l'unique, il y'a également des formes de redistribution publiques, mais

également, la réciprocité. Ce sont toutes les formes de ressources selon lesquelles le bien est au service du lien. Et c'est bien cela qui se passe dans les formes de bénévolat.

Nous avons essayé dans un premier temps, avec six associations dans une démarche exploratoire, d'aller voir dans la manière dont sont recensées les ressources, comment est-ce que l'on pouvait mieux identifier ce qui relève du marché, ce qui relève de la redistribution, et ce qui relève de la réciprocité, à travers les formes internes de bénévolat mais aussi dans un second temps à travers les formes de coopérations territoriales.

Nous avons tenté de valoriser tous ce qui relève de la réciprocité. Valoriser ces éléments, qui dans les MSE, sont souvent passés sous silence, et qui nous paraissent être des éléments clés pour arriver à relier ce qui est de l'ordre du projet et ce qui est de l'ordre du MSE.

Jean-Michel BOCQUET

On a donc piloté la deuxième phase du travail avec Jean-Louis Laville, Marie-Catherine HENRY, Anne Claire DEVOGE, et moi-même, en nous basant sur trois éléments qui étaient :

- La question du bénévolat
- La question des régulations publiques
- La question des coopérations territoriales

Les têtes de réseau : UNHAJ, CNAJEP, Peuple et Culture, Confédération des MJC, Familles rurales, les centres sociaux, La ligue de l'enseignement, les CEMEA, et le MRJC, ainsi que trois associations sur les six du départ : La MJC La fabrique de Tourcoing, L'Habitat des jeunes de Pau et la maison de Courcelles, ont constitué un groupe de recherche participative qui consistait à travailler avec des chercheurs et des acteurs de terrain pour essayer de construire des typologies qui permettaient d'analyser là où nous en étions de rendre compte de notre activité.

L'idée de travailler sur des typologies c'est de pouvoir avoir un outil partagé, qui nous permettait à nous de nous analyser, analyser notre travail et notre avancée, mais également de rendre compte à l'extérieur de ce que nous faisons en interne.

Avec l'ensemble des têtes de réseau, sur des modèles qui sont complètement différents, le but était d'avoir quelque chose de commun, qui puisse dire quelque chose de particulier, notamment à nos financeurs et nos partenaires.

La première idée, était de travailler sur le bénévolat, et de pouvoir regarder de manière précise qui sont nos bénévoles, et qu'est-ce qu'ils font. Ensuite cela était de travailler sur les régulations publiques, comment l'argent public est séparé entre nous, et comment les éléments de régulations de cet argent public nous permet de savoir qui est financé et qui ne l'est pas. Et enfin, sur la question de la coopération territoriale, l'objectif était de regarder en profondeur avec qui on coopère et comment on coopère.

Cela donne trois typologies, qui sont encore en travaux actuellement, et qu'il faudra encore affiner. Cependant l'idée étant, que pour l'ensemble des AJEP, on puisse avoir des outils qui permettent de comprendre qui nous sommes, ce que nous essayons de faire et que les gens extérieurs sachent et comprennent ce qu'on cherche à faire et comment on le fait.

La démarche de recherche participative a constitué un point important dans ces travaux, dans une idée où il n'y a pas de domination entre des chercheurs « pensants » qui seraient au-dessus des acteurs « agissants », norme que l'on retrouve dans le monde du consulting, pour reprendre la référence que Jean-Louis LAVILLE a utilisé. Ce travail n'a pas été évident, mais nous avons cherché à croiser, mettre des mots plus simples parfois, expliquer des réalités plus complexes, pour y réfléchir collectivement, et mettre en place des outils communs.

Nous avons souhaité donc, mettre en place, des outils dans le but de faciliter la vie des associations, en rendant en compte le plus simplement possible la réalité de la vie associative. Nous avons travaillé dans ce sens, sur le CERFA de demande de subvention, qui peut être parfois extrêmement réducteur. Par exemple pour la partie des bénévoles, on renseigne simplement combien l'association compte de bénévoles, mais il n'y a pas de partie où on peut expliquer qui ils sont et ce qu'ils font. Nous avons des bénévoles présidents d'associations, et ceux qui donnent des coups de main logistiques en portant des tables. Parfois ces deux fonctions sont remplies par le même bénévoles. Et les deux sont très importants aux yeux d'une association. Ces

données qualitatives sont aussi une façon de rendre compte de la vie associative qui ne peut pas être exclusivement monétaire.

Pour finir, un des éléments qui ressortait de ces travaux, dans le monde associatif, nous avons souvent entendu qu'il fallait que nos associations s'hybrident en allant chercher des financements privés. À la suite de nos travaux, on se rend compte qu'on est tous massivement hybridés. Et les travaux sur le bénévolat, les coopérations et les régulations nous permettent de le montrer. L'injonction à l'hybridation n'a pas lieu d'être car cela fait une dizaine d'années que les AJEP sont hybridées et ce n'est pas là que l'on trouvera les réponses possibles.

Jean-Louis LAVILLE

Je voudrais illustrer la méthodologie sur laquelle Jean-Michel a insisté. Par la célèbre controverse de la fin du 20^{ème} siècle par John DEWEY et Walter WHITMAN. Ce dernier est l'un des pionniers de ce qu'on appellera plus tard le néolibéralisme, considérait que nous étions dans une société trop complexe pour qu'un certain nombre de décisions soient de l'ordre des citoyens. Selon lui, ils sont dépassés sur le plan technique et sur le plan économique, et il préconise que la loi soit faite par des experts. Ça rappelle la place des consultants que j'abordais tout à l'heure. Si l'on considère cela dans nos associations, cela aura des implications extrêmement fortes.

A cela, John DEWEY lui répondait : c'est parce que nous sommes dans une société de plus en plus complexe, que nous devons prendre les solutions avec la participation des gens qui sont les premiers concernés. La manière la plus rationnelle d'agir, c'est d'inclure les personnes concernées. Et c'est modestement dans cet esprit-là qu'on s'est situé. On a essayé de construire un cadre commun, et on arrive au moment où l'on peut proposer des fiches comme outils à destination des associations.

Il y'a une tension là-dedans, car il y a une diversité des associations, et en même temps pour que l'on produise quelque chose d'utilisable dans différentes associations, fédérations et à différents moments, il faut qu'on stabilise des typologies les plus fines possibles mais utilisables par le plus grand nombre des associations.

Intervention de la salle

Je souhaite attirer votre attention sur deux points. Le premier est le soutien aux associations pendant la période de la pandémie. L'Etat avait annoncé qu'il y avait des aides possibles pour les associations ayant une activité économique, qui s'est traduit en réalité par « associations employeuses ». Or les associations qui fonctionnaient uniquement avec des bénévoles n'ont pas pu bénéficier d'aides alors qu'elles avaient une activité économique car elles proposaient des prestations de services régulièrement.

Le deuxième point concerne le fait que l'Etat souhaite que les associations favorisent les financements privés, mais en même temps le centre des impôts refuse le rescrit fiscal aux associations sur des critères souvent discutables.

Intervention de la salle

On est confronté dans certaines de nos petites associations locales, à une demande d'évaluation de notre impact, de manière souvent chiffrée. Cela pose un problème de valorisation de ce bien collectif que vous abordez lors de votre intervention. Je souhaitais savoir si cela vous a été remonté et si vous y avez réfléchi ?

Jean-Louis LAVILLE

Effectivement, si on regarde ce qui s'est passé dans le Sud, on remarque que dans les années qui viennent, il va y avoir une diffusion de l'injonction à l'évaluation et le problème dans cette évaluation, si on regarde toujours ce qui s'est généralisé au Sud, c'est que l'on est sur des méthodologies qui sont contestables pour la plupart des méthodes d'évaluation d'impact. Je crois que ce qui est important face à cette invasion, qui va arriver au vu du contexte institutionnel français, européen dans lequel on se situe, c'est que les associations arrivent à imposer des formes d'évaluation plus parlantes. Car les méthodologies d'évaluations d'impact émanant des institutions considèrent les acteurs comme des objets, et non pas comme des sujets de l'évaluation. Dans le cadre de l'éducation populaire, il faut qu'on trouve des méthodologies d'évaluation qui considèrent les acteurs des associations, non pas comme des objets mais comme des sujets qui participent à l'évaluation de ce qu'ils ont fait, et qu'ils ne la subissent pas

de la part d'intervenants surplombants qui viendraient juger ce qui a été fait par des gens autres qu'eux. C'est un enjeu méthodologique, mais aussi déontologique et politique qui devrait se préciser dans les deux à trois années qui viennent. Ce n'est pas l'objet de notre présentation du jour, mais ce sera une question montante dans la période qui s'ouvre.

Jean-Michel BOCQUET

Quelques éléments qui pourraient aider à travailler sur une évaluation qui ne serait pas une mesure simple d'impact avec un chiffrage, les deux typologies qui sont celles du bénévolat et de coopérations territoriales, si on y travaille de manière régulière, qu'on arrive à décrire qui sont les bénévoles, comment on coopère... on pourrait montrer par ce biais-là, que dans le monde associatif, on ne travaille pas sur des évaluations à court terme mais décrire, par exemple, les parcours des bénévoles sur du long terme, ce qui est une forme d'évaluation qui décrit ce que l'on est en train de faire.

Jean-Louis LAVILLE

La typologie des coopérations territoriales peut être considérée comme une modalité d'évaluation. Ce qui a été fait à travers les typologies, et qu'on vous présentera à travers les ateliers de cette matinée, puis cet après-midi, c'est l'idée de ne pas faire des outils qui soient uniquement destinés aux partenaires. Il faut à la fois que ça puisse être des outils mobilisables dans la relation aux partenaires, mais aussi des outils d'autoréflexivité des associations. Plus on va pouvoir comparer des associations à partir d'une même grille, plus on va pouvoir comparer des données dans le temps, plus on pourra mener des réflexions riches.

Intervention de la salle

Tout ce travail sur les MSE est un gros défi, et je suis très content que le Fonjep l'ait relevé, car une des critiques portées au monde associatif c'est que c'était un monde qui ne se renouvelait pas et était fermé sur lui-même, or avec ce travail, on a un secteur associatif puissant, qui se met en mouvement et qui réfléchit en cherchant à apporter des solutions à son propre fonctionnement interne. On ne peut que s'en féliciter.

La réalité est parfois toute autre, car quand des associations locales sont victimes de coupe budgétaire sur des financements sans qu'on sache la raison, et qu'on remarque qu'il n'y a pas de lien de confiance durable, comment est-ce qu'ensemble on peut négocier avec les collectivités et pouvoirs publics pour sanctuariser une sorte de sérénité qui permette aux acteurs associatifs de travailler sereinement.

Patrick CHENU

Le président remercie les intervenants, ainsi que l'ensemble des participants. Il les invite à s'approprier les travaux du Fonjep menés depuis 2017 sur les MSE en participant aux différents ateliers proposés tout au long de la journée. L'objectif est de se mettre collectivement au travail sur ces sujets. Il s'agit pour le Fonjep d'à la fois tourner une page et d'en ouvrir une autre ! Il clôt cette séquence.